

Paris, le 27 mai 2014

CNP Assurances - Communiqué

CNP Assurances annonce le succès d'une émission obligataire subordonnée de 500 millions d'euros.

CNP Assurances a finalisé le 27 mai 2014 une émission subordonnée de 500 millions d'euros, de maturité légale 5 juin 2045 avec une première date de remboursement optionnel le 5 juin 2025.

L'émission a attiré un carnet d'ordres de près de 5 milliards d'euros réparti sur plus de 350 investisseurs. Ce succès confirme l'intérêt et la confiance des investisseurs institutionnels pour la signature CNP Assurances.

L'obligation a été structurée de façon à être considérée comme du capital, tant sur le plan réglementaire que pour l'agence de notation Standard & Poor's. Dans le référentiel Solvabilité 1, elle sera admise en couverture de la marge de solvabilité. Dans le futur régime prudentiel Solvabilité 2, elle devrait être considérée comme du capital Tier 2 selon les dernières spécifications techniques de l'EIOPA.

L'émission portera intérêt au taux fixe de 4,25% pendant 11 ans. Le coupon sera ensuite refixé tous les 5 ans aux nouvelles conditions de taux d'intérêt. Il s'agit du 3^{ème} coupon le plus bas payé par l'industrie de l'assurance en Europe pour une dette subordonnée libellée en euros et répondant aux critères de capital Tier 2 sous Solvabilité 2. Ce coupon fixe est le plus bas payé par le Groupe CNP Assurances depuis sa première émission subordonnée en 1999.

Ce titre subordonné permettra le refinancement des prochaines échéances obligataires.

La nouvelle obligation devrait bénéficier d'une notation BBB+ par Standard & Poor's, conformément à la méthodologie relative aux titres subordonnés.

Le règlement est prévu pour le 5 juin 2014.

Le prospectus du nouvel instrument sera disponible sur le site <u>www.cnp-finances.fr</u> et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (<u>www.amf-france.org</u>).

Contacts presse CNP Assurances

Florence de MONTMARIN 01 42 18 86 51

> Tamara BERNARD 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Contacts investisseurs et analystes CNP Assurances

Jim ROOT 01 42 18 71 89

Annabelle BEUGIN-SOULON 01 42 18 83 66

Julien DOCQUINCOURT 01 42 18 94 93

Ce communiqué ne peut être distribué ou publié, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le premier assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 030 millions d'euros en 2013. Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte 27 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et 14 millions en épargne/retraite.

Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (couverture de prêts et santé).

- En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : CNP Trésor. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2ème banque publique du pays.
- En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 (1^{er} marché) et s'appuie sur un actionnariat stable concrétisé par la signature d'un pacte entre ses principaux actionnaires (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'État français).

Avertissement:

Le présent communiqué peut contenir des données de nature prospective, se référant notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas. Une différence significative pourrait exister entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données, notamment en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des performances des marchés financiers, des décisions et changement d'ordre législatifs ou réglementaires, de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés et notamment des taux de mortalité et de morbidité, du taux de conservation des affaires, de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, de la concurrence, des changements intervenant dans les politiques des grandes banques centrales ou gouvernements étrangers, des procès ou actions en justice, des effets des acquisitions et de leurs intégrations, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence.

Des informations complémentaires concernant ces risques et aléas figurent dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser du fait de nouvelles informations, d'évènement futur ou pour toute autre raison les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans un quelconque autre pays ou une telle offre sera réglementée. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et CNP Assurances n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses obligations aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas, et ne doivent pas, être distribuées aux Etats-Unis.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce communiqué est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« *investment professionals* ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »),

Contacts presse CNP Assurances

Florence de MONTMARIN 01 42 18 86 51

> Tamara BERNARD 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Contacts investisseurs et analystes CNP Assurances

Jim ROOT 01 42 18 71 89

Annabelle BEUGIN-SOULON 01 42 18 83 66

Julien DOCQUINCOURT 01 42 18 94 93

Ce communiqué ne peut être distribué ou publié, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

(ii) visées à l'article 49(2)(a) à (e) (high net worth companies, unincorporated associations, etc.) de l'Ordre, (iii) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (iv) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué, (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des obligations dans un quelconque pays.

Contacts presse CNP Assurances

Florence de MONTMARIN 01 42 18 86 51

> Tamara BERNARD 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Contacts investisseurs et analystes CNP Assurances

Jim ROOT 01 42 18 71 89

Annabelle BEUGIN-SOULON 01 42 18 83 66

Julien DOCQUINCOURT 01 42 18 94 93